

**ENJEUX DE LA LUTTE ANTI-EROSIVE FACE AU DILEMME DE LA
DEMOGRAPHIE GALOPANTE ET AU RETRECISSEMENT DES TERRES
CULTIVABLES DANS LE CENTRE-EST DU BURKINA**

Par Théophile FAHO, Ingénieur Agronome, spécialisé en Hydraulique Agricole (Projet de Développement Rural Intégré du Centre-Est

B.P. 57 - TENKODOGO - BURKINA FASO

Tél : 71-01-58 Fax : 226).

Tél/Fax : (226) 71.01.58

RESUME

La région du Centre-Est du Burkina Faso est considérée comme une des zones où l'explosion démographique et la pression foncière est la plus expressive au plan national avec des densités de 120 hab/Km² et 52 hab/Km² respectivement au nord et au sud: 96 % de sa population tire leur revenu de l'Agriculture et de l'Elevage.

Les corollaires des aléas liés à l'insuffisance qualitative et quantitative de la pluviométrie dans cette région sahélienne, la présence des pentes sensibles, et la dégradation continue des ressources naturelles sous l'effet de la pression démographique place la question de la CES/DRS au coeur de la problématique de développement agrosylvo-pastoral de cette partie du Burkina Faso.

Les récents programmes de LAE entrepris dans la région tentent d'orienter leur action vers les alternatives de responsabilisation tenant compte de la dimension socio-économique des aménagements qui apparaît de plus en plus déterminant pour le succès des actions et leur appropriation par les paysans.

MOTS CLES

Pression foncière - aléas climatiques et pentes sensibles - dégradations des Ressources Naturelles, alternatives de responsabilisation - Appropriation/pérennisation.

INTRODUCTION

"Depuis ce temps là..., depuis la fin des années soixante, l'élan du développement économique et social du sahel est brisé ; paysans et paysannes ont l'échine courbée sur une terre fatiguée, dénudée, soufflée par le vent et emportée par l'eau..." Ce refrain apocalyptique, emprunté à R.M. Rochette dans "le Sahel en lutte contre la désertification. Page 1" traduit une réalité vivante et éprouvante et qui permet d'expliquer l'engagement de certains des pays du sahel à prioriser la lutte contre l'érosion dans le programme de Développement. Ainsi au Burkina Faso, durant la dernière décennie, il est apparu / que les actions d'aménagement visant la collecte et la gestion des eaux de ruissellement, ainsi que la restauration des sols, figurent en première ligne dans les Programmes de développement Rural axés sur la gestion des terroirs et le Développement Intégré. la CES/DRS, du fait de son impact sur les systèmes de production et sur la production elle-même est tantôt utilisée comme "porte d'entrée" par les projets dans le Centre, Centre-Sud et dans l'Est et le Centre-Est, tandis que dans le Nord, elle constitue l'ossature même des programmes d'activités.

Toutefois, si des succès sont remportés notamment en ce qui concerne les superficies et les villages touchés par les aménagements CES/DRS, de nombreuses insuffisances ont été relevées durant ces cinq (5) dernières années, et elles constituent les principales sources de compromissions des résultats escomptés.

Au titre de celles-ci, l'omission ou la prise en compte insuffisante des aspects socio-économiques dans l'élaboration des programmes de CES/DRS.

Cette tendance négative, tend depuis l'adoption de l'approche terroir, comme stratégie globale d'orientation du Développement Rural au Burkina Faso, à être contrariée avec l'introduction du diagnostic participatif et la formation comme préalable au déclenchement des actions.

La présente communication dont nous ne doutons guère des limites, tentera d'exposer d'abord les conditions générales et l'héritage du passé, ponctué par des contraintes techniques et surtout socio-économiques. Elle fera ensuite un bref aperçu sur l'expérience des projets d'aménagements à évolution récente avant de proposer quelques recommandations.

I. / CONDITIONS GENERALES ET L'HERITAGE DU PASSE

1.1 Des conditions physiques peu favorables

Au Burkina faso environ 95 % de la population exerce une activité agricole. Les systèmes d'exploitation restent cependant arriérés et sont en grande partie tributaires des conditions climatiques défavorables. Chaque année, à l'approche de la saison des pluies le paysan Burkinabè vit la hantise de ne pas savoir s'il va pouvoir bien récolter pour nourrir sa famille et subvenir aux autres besoins vitaux. En effet, il n'est pas rare qu'une poche de sécheresse d'une dizaine de jours au mois de juillet ou de septembre (périodes particulièrement sensibles pour les cultures) remette complètement en cause l'unique récolte de l'année. La difficulté majeure demeure la mauvaise répartition spatio-temporelle de la pluviométrie, caractéristique de toute la zone sahélienne dont le Centre-Est du Burkina faso fait partie.

Si la quantité d'eau reçue par an semble être insuffisante pour satisfaire aux besoins des cultures (700 à 850mm) il reste entendu qu'au delà de leur mauvaise répartition, la qualité des terres et les caractéristiques géomorphologiques viennent fortement minimiser l'impact bénéfique qui pourrait découler de cette pluviométrie.

En effet dans le Nord et le Centre de la région du Centre-Est les sols sont légers et en l'état de "perte de leur saveur" comme l'affirment les paysans ; le taux d'azote total est inférieur à 0,09% et celui de la matière organique de l'ordre de 1 à 2 %. A l'heure actuelle la production familiale moyenne excède rarement 200 kg/an pour les besoins de 3,5 à 5ha par exploitation. Le disponible en fumier est donc de 50 fois inférieur à la dose préconisée pour sauvegarder la fertilité des sols. La pratique de la jachère tend à disparaître dans cette région où la moyenne nationale oscille autour de 40 ha/km².

Dans la partie sud, il existe encore des ressources naturelles (galeries de forêts le long des cours d'eau, par cours etc...). Cependant l'affluence des migrations autour du lac du barrage hydro-électrique de BAGRE (au coeur de la zone sud) a placé ses ressources en état de dégradation depuis bientôt trois (3) ans. En outre cette zone correspond à celle où les pentes sont les plus prononcées dans la région et peuvent atteindre 2,5 à 3 % notamment dans les zones des vallées du Nakambé et de la Nouaho, les deux cours d'eau les plus importants de la région .

1.2 Une démographie galopante et des superficies cultivées en diminution progressive

La Province du Boulgou, dans laquelle le projet évolue, a une population de 484 040 habitants (1992) avec un taux d'accroissement de 2,68 % par an. Cette population est donc susceptible d'augmenter de sa moitié d'ici 20 ans et doublera en moins de cinquante (50) ans sur le même espace fini, que représente les 9033 km² de superficie avec un potentiel de 285 000 ha dont 200 000 ha sont exploitables. Si l'on tient compte que seulement 171 000 ha de cette superficie correspond à des sols de fertilité moyenne (le reste des terres étant érodées et qualifiées d'ingrater) et 28 000 ha de sols dits de "bonnes terre", l'on n'est en droit de s'interroger sur les alternatives pour une survie de d'environ 700 000 âmes sur cette terre sur laquelle la durée des jachères se raccourci, en proie à des techniques culturales arrières, aux cultures extensives ponctuées par le "nomadisme des champs" et soulevant des conflits de plus en plus aiguës, entre les éleveurs peulhs en quête de paturage et d'eau et de plus en plus "refoulés" sur des espaces hostiles à l'élevage.

La densité de la population est en moyenne de 54 hab/km² dans la province du Boulgou, cependant elle excède parfois 100 hab/km² dans le Nord et l'Ouest de la province, comme cela apparaît sur le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Densité de la population du Boulgou par département, 1992.

Départements	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Bané	15314	415	37
Béguédo	11460	40	287
Bittou	39758	1350	29
Dourtenga	8434	125	67
Garango	77980	910	86
Komtoèga	17575	160	110
Lalgaye	10416	770	14
Niagho	10758	300	36
Ouargaye	20585	375	55
Sangha	33683	506	67
Tenkodogo	115644	2017	57
Yargatenga	29010	445	65
Zabré	93423	1620	58
Total	484.040	9.033	54

Source : Direction Régionale du Plan, Tenkodogo, 1993.

Le nombre d'exploitation est de 70.125, avec une superficie moyenne de 3,1 ha (source : DEP/MARA, /BKF/87/049, 1990). Elle sera ramenée à 1,5 ha d'ici l'an 2015. Dans une telle perspective, et face à la dégradation continue de ces terres sous l'effet de l'érosion hydrique plus principalement, l'enjeu pour la gestion conservatoire des sols et de l'eau est donc de taille. En effet c'est dans un contexte de réalités physiques (pluviométrie, sols) et socio-économiques de plus difficiles, que l'on tente de développer les initiatives concrètes et réalistes d'optimisation de la production agricole. Celles-ci s'inspirent des expériences écoulées en matière CES/DRS, notamment à partir de 1977, période à laquelle un accent particulier a été mis sur la lutte contre la fuite des terres et des eaux au Burkina Faso.



Morcellement du parcellaire et habitat dispersé!

1.3 Diagnostic des principales contraintes socio-techniques et économiques des programmes d'exécution récente au Burkina

1°) Les réalisations du FDR de l'ORD et du projet FAO/GCP/BKF/031-ITA

Le fonds de développement Rural (FDR), sur les traces du GERES, peut être qualifié de pionnier dans le domaine de la lutte anti-érosive au plan national. Organisme chargé depuis 1972 de la définition de la stratégie en matière de CES/DRS et de la mise en oeuvre des actions, le FDR a conduit le vaste programme d'aménagement près de (45 000 ha de sites anti-érosifs en terre, et environ 15 000 ha en pierres).

Si les partenaires à l'exécution des programmes de lutte anti-érosive sont demeurés les Centres Régionaux de Promotion Agro Pastorales (CRPA) qui ont remplacé les Organismes Régionaux de Développement (ORD), de nombreux projets régionaux comme le projet FAO/ITA dans le Centre-Est, PDI/Kaya, 6è FED, PDIZ/Manga, ONAT (ex AVV) ont adopté la stratégie et les techniques préconisées par le FEER. Cependant l'évaluation du FDR (devenu le FEER en 1984) survenue en 1985/86 ainsi que celles des autres projets ont permis de dégager les contraintes majeures suivantes :

- la disparition précoce des diguettes en terres faute d'entretien et du fait des inadéquations techniques
- le coût élevé des aménagements et l'insuffisance d'implications des bénéficiaires
- la non responsabilité des techniques au niveau paysan
- la juxtaposition parfois constatée entre les besoins réels des populations et la réalisation des sites anti-érosifs dues à l'absence d'un diagnostic concerté permettant d'établir la carte des priorités villageoises.

Tableau 2. Etat des sites aménagés.

Une évaluation des aménagements réalisés par le projet FAO/ITA dans le CRPA du centre-Est et par le FEER dans le Centre et le Nord du pays a été menée en 1992 par le FEER et la FAO. Elle permet d'établir le bilan suivant

Nombre de sites par échantillon	Type de sol	Pente moyenne	% de site détruit	Période aménagement
3	Sols sableux	0,95 %	100 %	1979-81
3	Limons sableux	0,90 %	31,25 % (45 % en mauvais état)	1984-91
10	Sables limoneux	0,80 %	65,3 % (100 % pour 1979/80)	1979-91

Source : Inventaire et diagnostic technique et socio-économique des aménagements, FEER, Mars 1992.

2°) Analyse des différentes insuffisances

La disparition précoce des réseaux anti-érosifs

Cette lacune résulte de plusieurs aspects techniques mais surtout socio-économiques qui ont été occultés ; il s'agit essentiellement :

1) La question foncière des aménagements :

De loin, la plus déterminante dans la survie de l'aménagement, elle a rarement fait l'objet d'une attention particulière. En effet en l'absence d'études d'un simple diagnostic concerté avec les populations, il n'était pas possible de mesurer l'ampleur de la question foncière.

Le centre-est comme la majeure partie du plateau mossi, est fortement tributaire de l'observance ou du respect des coutumes et de la hiérarchie coutumière, qui pèse encore de tout son poids sur la gestion du foncier, malgré l'adoption des textes portant RAF depuis 1985. Le mode de gestion des terres avant et après l'adoption de la RAF est certainement le facteur le plus déterminant.

*** Les prêts de terres**

- Les prêts de terres sont de plus en plus fréquents compte tenu de la sécheresse qui provoque une affluence des paysans sur les terres fertiles des basfonds qui appartiennent à quelques individus et que le droit foncier coutumier oblige pratiquement à satisfaire. En effet, selon le droit coutumier, on ne refuse pas la terre à quelqu'un qui en a besoin. Ainsi depuis la sécheresse, les prêts de terre sont de plus en plus fréquents entre autochtones et entre autochtones et migrants devenus de plus en plus nombreux.

La désintégration des structures familiales s'est également traduite par le droit foncier coutumier, qui n'autorise pas la "vente de la terre", s'adapte donc aux conditions d'abondance de la terre, où le bénéficiaire est plus ou moins sécurisé, car le plus souvent cette terre octroyée n'est pas retirée dans la situation, où les aléas climatiques obligent les propriétaires terriens à ne prêter que les terres peu fertiles, il reste entendu qu'une amélioration de la qualité de ces terres par le biais d'un quelconque aménagement pourrait entraîner le retrait de ces parcelles prêtées. Les bénéficiaires observent alors le statu quo.

Outre les contraintes liées au climat, celles liées à l'explosion démographique viennent durcir une condition de gestion du foncier.

Depuis les années 1960 on assiste à une désintégration de la famille qui se représente sur la gestion de la terre par l'éclatement du parcellaire avec l'octroi de champs individuels aux familles nucléaires. Celles-ci faute de revenus substantiels et accaparés par les travaux des champs collectifs, peuvent difficilement s'adonner aux travaux d'aménagement de ces parcelles.

Cette intégration de la famille est une conséquence directe de l'explosion démographique qui se traduit par une pression foncière très ressentie sur les terres.

Dans le cas des parcelles prêtées, les bénéficiaires, en l'absence d'une sécurité foncière ne prennent pas la peine pour entretenir les parcelles qui leur seront peut-être retirées à la campagne suivante.

Les champs attribués aux femmes et aux enfants ne peuvent être aménagés ou entretenus parce qu'ils sont accaparés par les travaux du champ familial. Cependant dans la réalité, avec l'explosion démographique ces types de parcelles deviennent de plus en plus nombreuses.

Les champs collectifs sont eux mêmes mal entretenus et les aménagements sont timidement réalisés parce que les membres de la grande famille n'y voient pas toujours leur intérêt (la récolte étant gérée par le chef de famille).

ii) Des aspects organisationnels des travaux d'aménagement CES/DRS

Les formes organisationnels des aménagements peuvent également être de nature à porter préjudice aux succès des actions de lutte anti-érosive.

La stratégie développée par le FDR et le projet FAO/GCP/BKF/031-ITA (1) dans le centre-Est a été également celle des aménagements collectifs (travaux en régie) où la participation se limitait à l'investissement humain pour les travaux de confection des diguettes ou à l'alignement des cailloux déversés par les camions loués par les projets.

Cette formule des aménagements du type collectiviste a l'inconvénient majeur de faire travailler les membres des groupements pour quelques individus (souvent les leaders) et d'aménager des sites anti-érosifs sur des parcelles de paysans qui ne se sentent pas concernés par ces actions (parfois non membre du GV) mais dont les parcelles sont situées dans la zone à aménager.

Il en découle que l'entretien des ouvrages dans ces parcelles est déjà compromise. Il en est de même pour les bénéficiaires des aménagements qui se retrouvent avec 3 à 5 ha aménagés dont ils doivent assurer l'entretien seuls dans l'assistance des autres membres du groupement.

La principale contrainte qui émerge de cette forme organisationnelle est l'insuffisance de l'implication de responsabilisation des bénéficiaires des aménagements.

iii) Les limitations économiques

a) Des aménagements très coûteux et en inadéquation avec le revenu des paysans

Les techniques d'aménagement de SAE, (2) utilisées au Burkina Faso de la période 1977 à 1990 et (même encore aujourd'hui par quelques projets) reposaient sur l'utilisation des brigades topographiques levées et motorisées (matérialisation des diguettes) de camions loués pour le transport des cailloux.

(1) = Sigle du projet PDRI-CE (1983-1990)

(2) SAE : Site Anti Erosif.

Avec l'inaccessibilité de certains matériels de travail par les paysans soit du fait de la non maîtrise de la technologie (outils topographiques) ou de leurs coûts (camions), compromettait déjà à l'origine de la pérennisation des actions de lutte anti-érosive au niveau de l'exploitation prise individuellement.

Du même coup, même si cette formule avait des avantages certains notamment en ce qui concerne l'étendue considérable des superficies aménageables d'un seul tenant, il reste certain qu'une absence d'appropriation des aménagements par les utilisateurs constitue une entrave aux conséquences lourdes pour la poursuite des travaux sans assistance d'un projet ou de l'administration.

Les coûts des aménagements sont respectivement de 26 040 FCFA/ha pour les sites anti-érosifs constitués de bourrelets en terre, 57 020 FCFA/ha pour ceux réalisés en moellon. Ces montants ne prennent pas en compte l'investissement humain estimé à 100 HJ/ha rémunérés à raison de 900 F/HJ. Les coûts restent sous évalués car ne prenant pas en compte la dotation en petit matériel subventionnée par les projets et dont le coût de revient du lot (pelle, pioche, barre à mine, brouette) attribué pour 5 ha peut atteindre de nos jours 90 000 FCFA (avec la dévaluation du franc CFA).

Une étude récente (1992) effectuée par le Projet d'Aménagement des Terroirs du Nahouri dans le Sud du Pays a révélé que l'aménagement individuel en pierres (sans topographes, ni camion) pourrait se situer entre 11000 à 15000 F/ha contre 57 020 F.

b) Une participation réduite de la part des bénéficiaires

Jusqu'à nos jours, au Burkina, la majorité des programmes de CES/DRS bénéficient de subvention de l'aide extérieure (ONG, aide bilatérale) ou de l'Etat à travers les prêts. De l'acquisition de petit matériel au transport des moellons (dans le cas des sites anti-érosifs en pierres), toute charge qui nécessite des investissements financiers sont pris en charge par les projets ou les ONG. Seuls des cas isolés de contribution à la location du camion ont été observés au niveau du PDRI/Tapoa, et de quelques ONG tels que le projet Agro-Forestier de Ouahigouya où un système de remboursement en tines de céréales pour la mise en place d'une banque céréalière a été initiée.

Cette tendance négative, si elle peut être défendue par le fait que l'impact des aménagements de LAE n'est perceptible qu'à moyen et long terme, entre également en contradiction avec le principe de la prise en charge progressive du développement à tous les niveaux par les paysans.

Le seul investissement humain de la part des bénéficiaires, n'est plus suffisant à notre avis pour déterminer l'engagement de ceux-ci sur la voie d'une véritable appropriation des investissements.

iii) Les insuffisances d'une formation trop technicienne

Le lancement des travaux d'aménagement anti-érosifs a été souvent accompagné de séances dites de sensibilisation d'une matinée par village destinée à expliquer aux paysans les avantages des dispositifs anti-érosifs. Ces séances de sensibilisation qui mobilisent tout le village s'apparentent plutôt à des séances de "prédication recommandation". En l'absence d'un choix judicieux du public cible sur la base des intérêts spécifiques liés à la pratique de la lutte anti-érosive. Il est évident que l'effet de ces foires animées (parfois, accompagnées de tam-tam et clôturées par quelques pas de danse dont nous avons été témoin en 1985-1987); ou très souvent certaines catégories sociales professionnelles n'ont pas droit à la parole dans les faits (il s'agit des femmes et des enfants) ne peuvent atteindre leurs objectifs.

Il en est de même pour la formation, jusqu'alors dispensée à des demandeurs proposés par les agents "d'encadrement" pour lesquels des besoins spécifiques de formation en liaison avec des objectifs précis de réalisations n'ont souvent pas été définis au préalable.

Toutes ces contraintes socio-économiques en se greffant à celles découlant des inadéquations techniques (inadaptation des bourrelets en terres, ou des cordons pierreux à certains types de sols,), justifient la situation de disparition précoce des sites en terres, la diffusion très lente des cordons pierreux dans certains cas et l'exploitation peu rationnelle de certaines superficies, même aménagées.

II. / QUELQUES EXPERIENCES DES PROJETS D'AMENAGEMENTS DU "TYPE NOUVEAU" ET LE CAS DES AMENAGEMENTS DANS LE CADRE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT INTEGRE VILLAGEOIS DANS LE CENTRE-EST

2.1 Place des aménagements dans les projets de gestion des terroirs au Burkina faso

Depuis 1990, la politique de développement rural au Burkina faso est sous-tendu par l'approche "Gestion des Terroirs". La mise en place d'une structure d'orientation et de capitalisation des expériences à travers le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT) en 1990 traduit cette volonté d'une harmonisation de la démarche au niveau national.

La gestion des Terroirs fondant les actions sur toutes les dimensions (sociales, techniques, économiques) des réalités villageoises a permis dans ces tentatives d'application d'éviter certaines lacunes constatées dans l'exécution des programmes précédents.

Dans tous les cas, il est ressorti que pour la plupart des projets les actions de LAE (1) sont souvent celles qui sont les premières exécutées pour les raisons suivantes :

- Les besoins en aménagements sont immédiats et leur faisabilité ne requiert pas de longues études
- l'étude de dégradation de la ressource terre, conduit les paysans effectivement à prioriser ces types d'activités
- l'existence au Burkina Faso d'une "tradition de lutte anti-érosive" déjà vieille de plus de trente (30) ans.

2.2 Les outils utilisés par les projets pour une meilleure analyse des micro-projets villageois de lutte anti-érosive

- La constitution des équipes mobiles pluridisciplinaires et leur formation au diagnostic conjoint.

Dans la plupart des projets, des équipes pluridisciplinaires ont été constituées (généralement constituées d'un Agronome, un Zootechnicien, un Géographe, un Sociologue). Cette composition est variable et peut inclure d'autres profils en fonction des problèmes spécifiques, de la zone. Le rôle de l'équipe est de mener les études/enquêtes, diagnostic auprès des populations cibles (ceux qui ont leur besoin à travers une enquête villageoise).

(1) - LAE = Lutte Anti-Erosive

- La mise en place de cadres formalisés de débats inter-paysans et techniciens

Les équipes forment également les populations demandeurs au montage de micro-projets villageois d'aménagement qui sont défendus à travers des forum villageois ou départementaux comme dans le cas du PDRI-HKM, ou des comités paritaires pour le cas du PDR Ganzourgou.

Les autres projets utilisent les cadres de concertations techniques provinciaux avec la participation des paysans pour l'analyse des demandes villageoises.

cette nouvelle formule permet déjà une implication dès la conception des bénéficiaires. Au cours de l'élaboration des micro-projets :

- l'éclaircissement de la question foncière avec les perspectives pour l'aménagement et le mode d'exploitation
- la détermination des apports physiques et parfois financiers des bénéficiaires (contribution à la location de camions)
- la forme de gestion des fonds et du matériel alloués à la réalisation de l'aménagement
- les normes techniques de réalisation des ouvrages.

En somme, un véritable cahier de charge est rédigé avec la participation des bénéficiaires.

- Une formation à la carte en fonction des besoins

La formation dont le contenu est déterminé à travers le diagnostic participatif, n'intéresse plus tout le village mais les exploitants qui veulent aménager leurs champs. (cas du système d'appui aux exploitations initié par le PDRI-HKM).

- La contribution financière de plus en plus exigée

Compte tenu des moyens des bénéficiaires, leur contribution financière peut être sollicitée à des proportions variables. Cette contribution peut être par l'octroi de matériels à crédit remboursable par le producteur ou pour la prise en charge partielle de certains équipements de transport (location de charrettes ou de camion).

La contribution des vivres PAM est de plus en plus rejetée dans le cadre de projet d'aménagement du fait de la mauvaise interprétation de leur rôle par les bénéficiaires. Dans le cadre du PDRI-Centre-Est, on constate que les réalisations ne sont plus liées à la distribution des vivres PAM depuis 1991, surtout lorsqu'il s'agit d'initiatives individuelles (de plus en plus fréquents).

1°) Les formes d'organisation pour réaliser les aménagements dans le contexte GT ou ADIV

La gestion des terroirs en se référant à priori à l'échelle villageois ou intervillageois, écarte du groupement villageois comme cadre privilégié d'action. Au Boulgou, le projet s'adresse à l'entité villageoise et aux paysans intéressés par l'activité. Les aménagements collectifs restent une forme d'organisation du travail, pour les champs de case. Pour les champs de brousse dispersés, la tendance est à la priorisation des aménagements individuels. Dans ce contexte la formation s'affiche comme fondamentale pour le producteur. ceci lui confère l'appropriation de la technique dont il peut se servir indifféremment des autres.

Dans le cadre du Volet/CES/DRS, la formation des paysans uniquement suffi à la réalisation de dispositif anti-érosif sans même que le projet ne fournisse du matériel de transport et de terrassement. Le tableau suivant présente les données y relatifs.

Tableau 4 : Réalisations en formation et Aménagements

Période	Nombre de Paysans formés	Nbre de Villages	Superficie s protégées	Structures d'appui*
1990-92	130	5	75	PRDI-CE/CRPA/OXFAM
1992-93	125	13	570	ONG/CRPA
Total 90-93	225	18	645	-

Dans le cadre du programme PDRI-CE CRPA, seulement 20 niveaux à eau qui ont coûté 60.000 F.CFA ont été apportés comme contribution du projet et une formation de paysans en 6 jours pour un coût d'environ 130 000 F.CFA a suffit pour la réalisation de 75 ha d'aménagements individuels dans les champs de cultures.

Le choix des villages a cependant été judicieux car il s'agit des villages pour lesquels les études monographiques réalisées en 1988 - 1989 ont permis d'identifier des problèmes d'insuffisance des terres. En ce qui concerne l'action du CRPA, elle a été accompagnée d'un prêt de matériel (niveaux et brouettes) pour la réalisation des travaux.

2°) Les moyens mis en oeuvre

Les moyens utilisés dans le cadre de la mise en oeuvre de ces projets sont surtout stratégiques (formation/information) et financiers.

En ce qui concerne les moyens stratégiques, ils apparaissent comme de plus déterminants ; le rôle des projets étant de fournir le "bagage technique" aux utilisateurs. En s'adressant aux volontaires désireux de réaliser les aménagements, il s'agit de formation par objectif.

Quant aux moyens financiers, ils sont peut-être importants en ce qui concerne le volet formation surtout lorsque celui-ci inclut des voyages d'études. Il faut signaler que dans le cas du Centre-Est, ce fut grâce à une visite de 15 producteurs dans le Nord du pays en Avril 1990 que le déclenchement d'actions de lutte anti-érosive s'est opéré sur l'initiative des paysans eux mêmes. Il importe donc de souligner que la formation par les visites et la démonstration a des effets très marquants. Les outils utilisés sont également ceux à la portée des producteurs (outils simples de détermination des courbes de niveau, moyens de transport privilégiant les charrettes). Ces alternatives réduisent considérablement les coûts et ouvrent sur la replicabilité et la pérennisation.

2.3 Quelques résultats des projets

1°) Quelques éléments d'appréciation au plan national

Le tableau ci-après donne quelques résultats de quelques projets GT au Burkina Faso.

Projets	Bailleurs de fonds	Superficies aménagées	--	Equipe Mobile
PDRI Tapoa 1988-1994	CFD	780 ha	Cordons pierreux	2
PDRI HKM 1991-1996	CFD	150	"	6
PDRI Ganzourgou 1989-1995	CFD	680	"	3
PDRI-CE 1991-1996	Coop.ITA.	175	"	-
PATECORE 1988-1996	GTZ/RFA	4280	Traitement	-
Projet vivrier nord yatenga 1988-1994	CFD	1200	Cordons pierreux	-
ATN/Nahouri 1989-1994	ACDI/Canada	780	Cordon et Bourrelet	-
FEER 1	Norvège-Danemark-Espagne-Pays-Bas	6700	Bourelets cordons pierreux	-
PS-CES/AGF	FIDA	21000	--	-

Certains projets n'ont pas systématisé la mise en place d'équipes mobiles pluridisciplinaires. toutefois il existe au niveau de ces projets des pools de techniciens jouant le rôle de conseillers et de catalyseurs aussi pour les actions liées au diagnostic qu'à celles visant l'établissement de relations synergiques avec les services techniques.

On notera surtout que sur le plan quantitatif, la tendance est à la "modestie" ; cela est surtout dû au fait que les aspects qualitatifs liés à la formation et à la gestion des aménagements individuels ont peut-être pris le pas sur les aménagements collectifs dont l'entretien s'est révélé difficile. L'on s'attache désormais plus à transférer aux paysans les outils leur permettant de concevoir et de mener une action de lutte anti-érosive : "la meilleure façon de procurer du poisson à l'enfant est de lui apprendre à pêcher" dit un vieil agade.

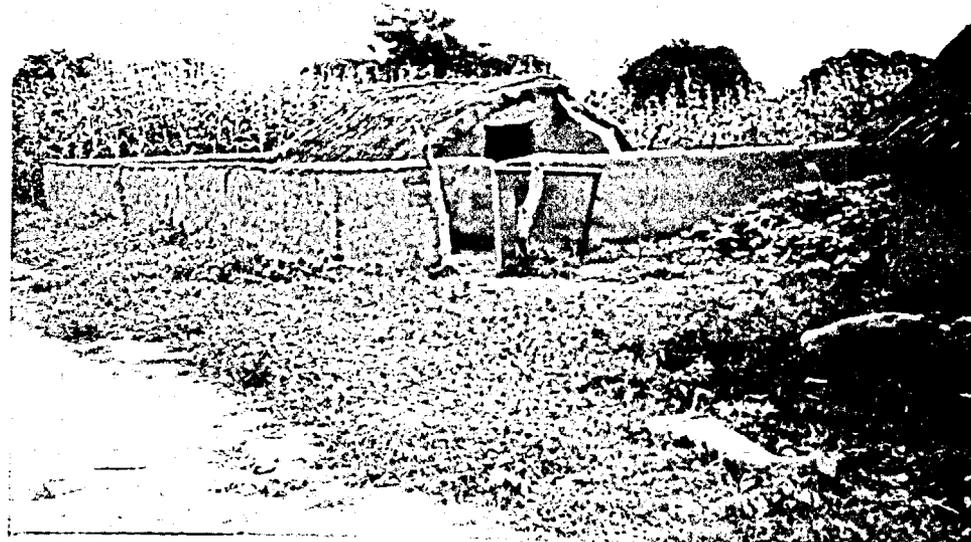
2°) Le programme ADIV dans le Centre-Est

* CES/DRS

Dans le cadre du programme ADIV, deux micro-bassins vers ont été partiellement aménagés dans le Centre-Est est une superficie totale d'environ 75 ha seulement 30 ha ont été couverts. Des reboisements et une réfection d'une retenue d'eau ont été également réalisés. Au cours de l'opération, il s'est avéré que l'une des priorités était l'élevage des petits ruminants. Ainsi, certains travaux d'aménagements collectifs de CES/DRS ont été suspendus pour répondre à priori à ces besoins plus urgents. Les activités ont été poursuivies seulement dans le cadre de la formation à la détermination des courbes de niveau, pour permettre la réalisation d'aménagement individuels dans les parcelles de cultures.



CES/DRS (en haut) et Amélioration de l'élevage (en bas)



* Activités d'appui à l'élevage à cycle court et actions de CES/DRS

Dans quelques localités du centre-Est, le projet mène simultanément des actions d'appui à l'élevage à cycle court (à travers la mise en place de bergeries construites avec des matériaux locaux) et des actions de LAE.

On a pu remarquer que les paysans engagés dans la mise en place des bergeries sont également ceux des plus engagés dans les actions du LAE. En effet, en réalisant l'opération "une bergerie par fosse fumièrre, 1/ha aménagé, les paysans ont aperçu les avantages de la Gestion du fumier à travers la stabulation à mi-temps des ovins/caprins et la valorisation des SAE.

La bergerie dont la capacité atteint facilement 50 têtes permet de remplir 3 à 4 fosses d'environ 1,3 m chacune soit environ 5,3 m³/an. Ceci permet de fumer régulièrement au moins 1ha à 2 ha de champs par an, à la dose vulgarisée (2,5 T).

Ainsi dans certains villages d'intervention du projet, autour de Garango, dans le centre de la province du Boulgou, malgré les limites financières du projet, la mise en place des cordons pierreux et des bergeries dites autoconstruites, se réalise parfois à l'insu du projet, preuve d'une appropriation de ces propositions par les paysans.

Au total, on compte environ 42 bergeries et 300 fosses fumières dans environ 15 villages du Boulgou dont 12 villages conduisent des programmes de CES avec les moyens propres depuis 1992. Une opération "concours stocks de foin" est organisée chaque année depuis 2 ans, pour créer les conditions propices à la stabulation des animaux. Démarré avec 37 producteurs en 1991, 430 y participèrent en 1993.

3°) Observations générales

Malgré les résultats assez satisfaisants sur le plan qualitatif (approche méthodologique) un certain nombre de difficultés demeurent et font appel à la poursuite de la réflexion.

- le diagnostic semble très théorique et insuffisant car il ne permet pas toujours d'établir clairement la question foncière

- les limites des moyens financiers du producteur constituent encore une entrave réelle à la progression des aménagements CES/DRS

Au niveau organisationnel si les aménagements individuels sont peut-être plus responsabilisant, l'aménagement et la gestion de l'espace rural doivent cependant recourir à une certaine concertation et des actions conjuguées.

La "démarche terroir" s'affirme parfois plus idéaliste que concrète, d'où des retards ou des tâtonnements observés dans la mise en oeuvre des actions concrètes notamment en CES/DRS.

Le système d'élevage extensif reste une contrainte dont la résolution tarde à venir et compromet les efforts en vue de la restauration des sols notamment en ce qui concerne les actions d'Agroforesterie et de gestion de la fumure organique.

Enfin sur le plan économique, les aspects liés à la de subvention et la contribution des populations nécessitent encore un important travail d'animation et de formation.

QUELQUES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Les conclusions préliminaires qui viennent d'être dégagées plus haut révèlent que la question de la lutte anti-érosive ne peut se résoudre en dehors de certains paramètres ; liés à la gestion de la ressource terre : ces paramètres sont d'ordre anthropique (explosion démographique, insécurité foncière et éclatement du parcellaire) économique, (moyens financiers des paysans) et aussi organisationnel et technique (stratégie d'intervention).

Une appréciation juste de l'importance de ces éléments clés dépend certainement de l'analyse des questions ci-après :

- Qui réalise les aménagements ?
- Comment les réalise-t-on et à quelles fins ?
- Que retient-on des expériences écoulées ?
- Quelles perspectives pour une plus grande efficacité en matière de lutte antiérosive?

Des tentatives de réponses ont été présentées dans les pages précédentes pour les trois premières questions, quant à la dernière question, elle nous conduit à la formulation des quelques recommandations ci-après.

- Le problème de la sécurité foncière semble très déterminant pour le succès des actions de lutte anti-érosive. Cependant sa résolution n'est pas l'affaire des seuls techniciens de terrain. Elle requiert l'implication des pouvoirs centraux et même politiques. De ce fait, une sensibilisation/information à l'égard de ces décideurs soit également être une priorité dans les programmes de LAE.

- L'explosion démographique vient aggraver la question d'insécurité foncière qui rend très limitatives les actions d'investissement dans l'aménagement des terres agricoles par les exploitants. Nous recommandons que les programmes de LAE inculquent un volet sensibilisation sur une "politique de contenance des naissances" en milieu rural et qu'en plus des stratégies d'intensification agricole soient développées par les services compétents en la matière.

- Sur le plan organisationnel et économique, il faudrait encourager la tendance à axer les efforts sur les aménagements individuels concertés au niveau terroir avec une contribution financière (octroi d'équipement à crédit ou au comptant) de la part des paysans de sorte à les intéresser et à les engager davantage à l'entretien et à la valorisation des ouvrages de lutte anti-érosive.

Enfin, une politique d'intégration véritable entre l'agriculture et l'élevage doit permettre une plus grande efficacité des dispositifs anti-érosifs. A ce niveau, les "nouveaux venus" dans la pratique de l'agriculture, que sont les éleveurs sédentaires (de plus en plus nombreux) doivent être des cibles privilégiés des actions de CES/DRS, dès que la sécurité foncière est quelque peu garantie.

**RESEAU
EROSION**



Référence bibliographique Bulletin du RESEAU EROSION

Pour citer cet article / How to cite this article

Faho, T. - Enjeux de la lutte antiérosive face au dilemme de la démographie galopante et au rétrécissement des terres cultivables dans le centre-est du Burkina, pp. 44-58, Bulletin du RESEAU EROSION n° 15, 1995.

Contact Bulletin du RESEAU EROSION : beep@ird.fr